

Quand pétition rime avec vindicte populaire

C'est inédit, alors que la loi « Contraintes » vient d'être votée démocratiquement au Parlement, une pétition citoyenne qui s'emballe voudrait faire sa loi et revenir sur ce vote. Si le débat est une caractéristique fondamentale en démocratie, les procès populaires sur fond d'idéologie et de désinformation constituent un danger qu'il faut combattre. Les inquiétudes s'entendent légitimement, mais on constate ici surtout les dérives d'une mobilisation précipitée sur un sujet complexe, au mépris de la science et des agences qui la portent et dans un climat de violence inadmissible. L'émotion ne doit pas l'emporter sur la raison. Les parlementaires doivent pouvoir continuer de légiférer ; les médecins, de soigner ; les avocats, de plaider et les agriculteurs... de produire pour nourrir !

Le chiffre du mois

1 Mt, c'est le quota de maïs grain que l'Ukraine pourra importer en UE à droits de douane nuls selon la Commission européenne (contre 650 000 t auparavant). Si ce chiffre est important, l'augmentation reste contenue et l'AGPM a surtout permis d'obtenir la classification du maïs dans les produits sensibles pour l'avenir.

MARCHÉS

MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE BAISSIÈRE

Perspectives de records américains

Les perspectives de récolte records en Amérique du Sud comme en Amérique du Sud se font plus tangibles et entretiennent la dynamique baissière enclenchée depuis la fin février.

C'est d'abord le cas au Brésil où la récolte du maïs safrinha (2^{ème} culture après le soja) où les rendements sont encore meilleurs qu'attendu initialement. Cela pousse les analystes locaux à revoir à la hausse leurs estimations de production et même certains, comme Agroconsult, à annoncer un nouveau record de production avec 150 Mt contre 142 Mt lors du précédent record en 2022/2023.

Aux États-Unis, la très légère révision en baisse des surfaces américaines par l'USDA le 30 juin, - 50 000 hectares par rapport aux estimations de mars, n'a pas permis de lancer une dynamique de hausse des prix. Avec 38,5 Mha, les semis de maïs américains restent en effet parmi les plus importants des 20 dernières années. Par ailleurs, la floraison des maïs se déroule avec des conditions météo très favorables ce qui maintient la pression sur les prix. Dans ce contexte, la demande pour le maïs américain, une nouvelle fois revue en hausse par l'USDA en juillet, devra garder sa dynamique, tant sur le plan national qu'à l'export, pour permettre au cours du maïs de retrouver un peu de fermeté.

Sur le plan intérieur, les industriels de l'éthanol se satisfont des discussions budgétaires américaines qui ont confirmé d'importants crédits d'impôts dont bénéficie le secteur. Ils s'inquiètent cependant des menaces douanières renouvelées par D.Trump à l'encontre du Canada, leur 1^{er} client à l'export.

À l'export, la compétition s'annonce rude sur les marchés mondiaux, dont l'UE, avec un record de récolte au Brésil (2^{ème} exportateur mondial). Malgré tout, le maïs américain garde une longueur d'avance en matière de compétitivité, inhabituelle à cette période, du fait du

très net affaiblissement du dollar ces 4 derniers mois et du retard pris par la récolte brésilienne. Par ailleurs, le prix du fret au Brésil sera sous tension compte tenu des volumes de soja et de maïs à faire transiter et les exportateurs brésiliens subiront la compétition des industriels de l'éthanol qui poursuivent leurs investissements et accentuent leur consommation de maïs safrinha.

Retour des questions commerciales

Les incertitudes sont plus fortes sur les perspectives de production en Europe. Au sein de l'UE, les surfaces sont estimées à 8,2 Mha, en retrait de 3 % par rapport à 2024, conséquence de semis de céréales d'hiver qui se sont mieux déroulés en Europe de l'Ouest et d'une modification des assolements dans le bassin du Danube après plusieurs sécheresses estivales.

En Ukraine, les surfaces sont restées stables, à environ 4 Mha. Les conditions froides du printemps ont retardé les semis, empêchant la hausse de surfaces de 200 Kha envisagée par les opérateurs quelques mois plus tôt.

Le temps chaud et sec, dont l'intensité suit un gradient Ouest-Est, qui touche la France, le bassin du Danube et l'Ukraine, inquiète en pleine période de floraison.

Les incertitudes pèsent aussi en matières géopolitique et commerciale. Le bref conflit Israël-Iran a rappelé que malgré des fondamentaux qui se détendent, les risques demeuraient avec une hausse temporaire du prix du pétrole, du maïs - dont l'Iran est un important importateur - et des engrais.

Par ailleurs, après une nouvelle prolongation, le 1^{er} août marquera la fin de la « pause » douanière annoncée par D. Trump avec le risque de renforcement massif des droits de douane sur tous les secteurs dont 30 % pour l'UE. Le retour d'un choc douanier mondial risque, comme lors des 1^{ères} annonces d'avril, de générer une forte volatilité sur les marchés dont celui du maïs et de renforcer de nouveau l'euro.

La réaction européenne sera également à suivre. Tirillée par sa volonté de ne pas

rentrer dans une escalade avec D.Trump, l'UE a toutefois préparé des contre-mesures commerciales qui incluent des droits de douane de 25 % sur le maïs américain. Ces droits excluraient cette origine du marché européen s'ils entraient en vigueur alors que du fait du retard de la récolte brésilienne elle reste encore très sollicitée en ce début d'été par les importateurs européens.

LOI « CONTRAINTES » :

LE RETOUR À LA RAISON ? PAS SÛR !

Quand on pense qu'il aura fallu des années de rapports, d'alertes et de colères pour être entendus, enfin, par le gouvernement et la représentation nationale ! Et quand on voit, à la suite du vote de cette loi, le déchaînement de fausses informations, d'injures, de sabotages et le nombre de signatures en cours pour une pétition instrumentalisée par des idéologues totalement déconnectés de la réalité agricole... Il y a de quoi s'interroger sur la place de la science et de la raison au pays de Descartes !

En ces temps particulièrement troublés, l'AGPM tient à saluer à nouveau l'avancée que représente ce texte sur lequel elle s'est engagée, pour l'agriculture en général et sur le volet eau en particulier ! Si ce vote a été un signal politique fort, avec une réelle prise de responsabilité par les parlementaires, le chemin est encore long, face à ce qui semble être une initiative militante pour mettre la pression sur l'aval du Conseil constitutionnel. Nous devons en attendre à l'issue avant de pouvoir avancer sur les réalisations concrètes sur le terrain. Et pour nous les priorités sont simples : cette loi doit nous permettre de sécuriser et développer l'accès à l'irrigation. Cela passe par plus de stockage, y compris déclaré d'intérêt général majeur, et en faisant valoir les intérêts sociaux économiques de l'agriculture dans les territoires, ce que prévoit la loi.

Face aux décroissants et anti-tout, restons tous mobilisés pour défendre l'acte de production. Les crises se sont toujours succédées, et la résilience du monde agricole a fait ses preuves. Mais désormais les choses doivent changer pour permettre de libérer le potentiel agricole et sauver notre production alimentaire. L'idéologie n'a jamais nourri, la production si ! Il est temps que la raison reprenne ses droits.

UKRAINE, PROCHAINE PAC :

À QUOI JOUE LA COMMISSION EUROPÉENNE ?

La Commission Européenne a annoncé début juillet 2025 avoir trouvé un accord commercial de long terme avec l'Ukraine qui met fin aux mesures de libéralisation totale des échanges votées chaque année depuis juin 2022.

Afin de préserver la filière maïs, l'AGPM demandait de ne pas aller au-delà des quotas accordés à l'Ukraine en 2016 sur le maïs grain et le maïs doux et de mettre en place des mesures de sauvegarde sur le maïs semence. Elle réclamait également un alignement de l'Ukraine sur les normes en vigueur pour les producteurs européens et leur contrôle sur le terrain.

Pour le maïs grain, la Commission Européenne propose de faire évoluer le quota à droits nuls de 650 000 tonnes à 1 million de tonnes. Pour les conserves de maïs doux, le quota à droits nuls passerait de 1500 tonnes à 2520 tonnes.

La mobilisation de l'AGPM a permis de faire classer le maïs dans les produits sensibles et d'éviter ainsi une pérennisation de l'ouverture totale du marché, un scénario redouté. Pour autant, ces hausses de quotas s'ajoutent aux concessions d'autres accords, passés ou prévus (Mercosur), avec des pays dont les coûts de production sont très inférieurs aux nôtres compte tenu des différences de structures, de conditions de production... Ces propositions de la Commission devront être validées prochainement par les États-membres.

Dans ce contexte, l'AGPM entend plus que jamais poursuivre son action pour obtenir :

- la refonte du calcul des droits de douane du maïs grain afin de retrouver une protection efficace contre les importations de maïs en cas de perturbation de marché
- la mise en place de mesures de sauvegarde sur les importations de semences de maïs
- la stricte réciprocité des normes dans les échanges de l'UE avec les pays tiers afin que l'alignement normatif soit total, effectif, suivi de contrôles et ne se limite pas à une simple déclaration.

Autre temps fort dans l'agenda européen, la présentation par la Commission Européenne le 16 juillet de ses propositions sur le budget européen et la politique agricole commune pour la période 2028-2034. Une véritable provocation pour les agriculteurs ! La Commission propose une baisse de 20 % du budget de la PAC, déjà affaibli par l'inflation, la fusion de la PAC dans un fonds unique, une flexibilité accrue en accordant des enveloppes budgétaires nationales soumises aux arbitrages variables des États-membres...

A l'heure où l'agriculture française fait face à de nombreux défis, ces propositions contraires à toute ambition agricole européenne sont tout simplement inadmissibles !

Toutefois, cette proposition de la Commission Européenne n'est que la 1^{ère} étape d'un long processus de négociation avec les États Membres et avec le Parlement européen.

L'AGPM entend bien se mobiliser en France et en Europe pour replacer la production agricole au cœur du projet européen, avec un budget à la hauteur qui permet de soutenir le revenu des producteurs et les ambitions de production !

■ VIVEZ L'INNOVATION AGRICOLE EN ACTION AUX MÉCA-CULTURALES 2025 !

Organisé par ARVALIS et les CUMA du bassin de l'Adour, le salon Méca-Culturales se déroulera les 10 et 11 septembre 2025 à Saint-Agnet (40).

Sur un site de 20 ha, cet événement outdoor mettra en lumière les dernières innovations agronomiques et techniques dédiées aux cultures d'été (maïs, sorgho, légumes, protéagineux, ...). Une centaine d'experts des instituts techniques et des CUMA, 250 exposants et partenaires (machinisme, agrofourniture, services, etc.) seront présents.

Au programme : 30 ateliers techniques, 3 pôles spécialisés (filières, systèmes, cultures), un espace robot, et des conférences autour du changement climatique, de l'innovation, de la communication positive...

Travail du sol, semis, récolte... Venez découvrir en direct + de 120 matériels, présentés à la fois en chantiers dynamiques et en exposition.

Rejoignez-nous les 10 et 11 septembre à Saint-Agnet (40).



Toutes les infos sur www.mecaculturales.fr

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel juillet 2025 (1 000 t)		2023 /24	Prév. 2024 /25
Ressources	Stock départ	1 654	1 999
	Collecte	10 616	12 585
	Importations	323	500
Utilisations	FAB	2 816	2 960
	Util. humaines et indus.	2 319	2 465
	Exportations	4 217	5 078
	Autres	1 242	1 306
Stock final (ressources - utilisations)		1 999	3 276

